



## APPEL À CANDIDATURE

**MARCHÉ DES BERGES**  
**Le dimanche 6 juillet 2025 | Quai Henri IV**

### **Présentation :**

Cette année, la commune de Véretz organise le dimanche 6 juillet un **marché artisanal, créatif et gourmand** lors de son festival annuel la « Fête des Berges ». Cet évènement accueille des spectacles, animations associatives, balades et courses en canoës, balades en fûtreau, concerts, feu d'artifice, sous le signe de la convivialité et de la détente.

Le marché se déroulera tout le long du quai Henri IV qui sera exceptionnellement fermé à la circulation. Le quai relie les deux pôles d'animation que sont les Jardins des Isles à l'est et la place Paul-Louis Courier à l'ouest. Des spectacles en déambulation animeront le quai et le marché.

### **Le Marché des berges :**

**Dans ce cadre, la Ville de Véretz propose un appel à candidature pour les exposants souhaitant faire partie de cette nouvelle édition.**

La sélection se fera sur des critères tels que : l'offre de produits, la qualité de l'offre, la diversité des exposants... La création et la production locale et artisanale seront privilégiées. La revente sera interdite sur ce marché.

Les emplacements sont mis à disposition contre un droit de place de 10h à 19h. Les exposants bénéficieront de la visibilité qu'offre une telle manifestation, accueillent environ 4500 visiteurs, venus de l'ensemble de l'agglomération Tourangelle !

Attention les places sont limitées, ne tardez pas à remplir cette fiche de candidature et à la renvoyer par mail à [fetedesberges@veretz.com](mailto:fetedesberges@veretz.com)

### **Date de clôture des inscriptions :**

**Le vendredi 28 mars 2025 à 12h. Après ce délais aucune candidature ne sera étudiée**

Retrouvez le dossier de présentation de la fête des Berges sur [www.veretz.fr](http://www.veretz.fr), rubrique « Suivre l'actu » en page d'accueil.

## DOSSIER DE CANDIDATURE - MARCHÉ DES BERGES 2025 -

Le dimanche 6 juillet de 10h à 19h

Dossier à retourner par e-mail ([fetedesberges@veretz.com](mailto:fetedesberges@veretz.com)) ou par courrier  
au service culturel de Véretz, avant le **28 mars 2025**

### 1. Renseignements :

Nom : ..... Prénom : .....

Raison sociale : ..... Numéro de SIRET : .....

Adresse : .....

Adresse mail : ..... Téléphone : .....

Site web : .....

### 2. Secteur d'activité :

Cochez la ou les cases correspondantes

- Artisan d'Art ou créateur     Exposant Gourmand     Artiste plastique     Association locale

Préciser votre type d'activité : .....

**Afin de pouvoir étudier votre candidature, merci de bien vouloir joindre à ce document, un dossier de présentation de votre activité avec des photographies couleurs de vos produits ou services proposés.**

### 3. Informations sur votre matériel et vos besoins :

Chaque exposant disposera d'un emplacement **attribué par la mairie**. Il devra alors apporter son propre matériel (ex. : barnum, table, chaise/banc).

- Je viens avec mon propre matériel, à savoir : Précisez les dimensions pour un barnum. Sous réserve d'acceptation par la mairie.

• .....  
• .....  
• .....

Dimension de l'emplacement souhaité : ..... mètres (6 mètres maximum - sous réserve d'acceptation de la mairie et en fonction de la faisabilité sur site).

- J'habite le long du quai Henri IV et souhaite exposer devant mon habitation. La mairie vous dédiera cet emplacement. Le droit de place restera dû car celui-ci reste sur le domaine public.

**Veillez à être le plus précis possible dans vos demandes Merci de votre compréhension.**

#### 4. Droits de place du marché des berges

Le droit de place est fixé à 15€ pour la journée, pour 1 emplacement jusqu'à 6 mètres maximum. Le règlement s'effectuera soit par chèque à l'ordre du Trésor Public soit par espèces. Celui-ci sera transmis à la collectivité après confirmation de la sélection de l'exposant pour le marché de cette édition. Le montant du droit de place restera dû en cas de désistement de dernière minute.

#### 5. Mise à disposition d'électricité par la commune de Véretz

Les points d'alimentation électriques étant peu nombreux sur le quai, les demandes de branchements ne seront pas assurées pour tous les exposants. C'est pourquoi, les demandes seront soumises à sélection en fonction des nécessités des exposants (ex. : producteur local avec des produits frais et donc nécessité de brancher du matériel frigorifique). Les triplètes, coffrets électriques et autres rallonges sont à fournir par les exposants.

Demande d'électricité :  OUI  NON

Si OUI, détail des appareils obligatoire (désignation + puissance en watts)

*Sous réserve d'acceptation par la mairie*

- ..... watts
- ..... watts
- ..... watts

#### 6. Informations complémentaires :

Rappel des documents à fournir :

- Dossier de candidature dûment rempli
- Dossier de présentation de son activité

Date de clôture des inscriptions :

Le vendredi 28 mars 2025 à 12h. Après ce délais aucune candidature ne sera étudiée

La collectivité contactera les candidats sélectionnés **entre le 31 mars et le 4 avril**. Le règlement pour le droit de place sera alors à transmettre à la mairie.

Pour tout complément d'information, l'équipe du service culturel reste à votre disposition au **02 47 35 70 00/14** ou [fetedesberges@veretz.com](mailto:fetedesberges@veretz.com)

Date :

Signature :

#### Cadre réservé à l'administration

**Numéro de dossier :**

- Dossier complet
- Avis favorable de la candidature
- Demande d'électricité acceptée
- Avis défavorable de la candidature

**Observations :**